



Registre Public d'Accessibilité

PONTE LECCIA





Registre Public d'Accessibilité

Contributeur : Service Moyens Généraux

Crédit Agricole de la Corse

Edition : Janvier 2024

Introduction

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ?

Le registre public d'accessibilité est un document officiel.

Le document donne des informations sur l'accessibilité d'un établissement.

Les informations sont utiles pour les personnes en situation de handicap.



Registre Public d'Accessibilité

Contributeur : Service Moyens Généraux

Crédit Agricole de la Corse

Edition : Janvier 2024

Sommaire

1/ MODALITE D'ACCES

- LES INFORMATIONS POUR FACILITER L'ACCESSIBILITE DE L'AGENCE

2/ NOUS CONTACTER



- COORDONNEES
- RESPONSABLE D'ACCESSIBILITE
- CONSULTATION DU REGISTRE D'ACCESSIBILITE

3/ LES INFORMATIONS

- FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP
- COMPOSITION DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES
- MATERIEL ADAPTE

1/ Modalité d'accès

- *Les informations pour faciliter l'accessibilité de l'agence*

	<p><i>Il n'y a pas d'observation à signaler pour les modalités d'accès à l'intérieur de l'agence</i></p>
	<p><i>Vous êtes sourd ou malentendant, communiquez avec le Crédit Agricole de la Corse en cliquant sur le lien :</i></p> <p><u>https://www.credit-agricole.fr/ca-corse/particulier.html</u></p>



Registre Public d'Accessibilité

Contributeur : Service Moyens Généraux

Crédit Agricole de la Corse

Edition : Janvier 2024

2/ Nous contacter

- *Coordonnées*

Nom de l'établissement :	<i>Ponte Leccia</i>
Adresse :	<i>Immeuble Salvarelli, 20218 PONTE LECCIA</i>
Gestionnaire :	<i>Crédit Agricole de la Corse</i>

- *Responsable d'Accessibilité*

Nom du contact :	<i>Directeur d'Agence</i>
Mail :	<i>AG_BA_DE_CORTE@ca-corse.fr</i>
Téléphone :	<i>04.95.45.04.80</i>

- *Consultation du Registre d'Accessibilité*

En ligne sur le site de l'agence

ou

A l'agence en compagnie du responsable d'accessibilité

3/ Les informations

- *Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap*

Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap :
<i>Oui</i>
Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap :
<i>Non</i>
Le personnel sera formé :
<i>Oui</i>

- *Composition des documents réglementaires*

Attestation de conformité PMR du bureau de contrôle :
<i>Non</i>
Rapport de visites des équipements techniques :
<i>Oui</i>

- *Matériel adapté*

Le matériel est entretenu et réparé :
<i>Oui</i>
Le personnel connaît le matériel :
<i>Oui</i>